

Temps de lecture 6 min

Extrait de l'[hebdo n°3999](#)

Partagez cet article

Imprimer

Jocelyne Cabanal, la trésorière confédérale de la CFDT, explicite les grands enjeux de l'évolution de la cotisation, laquelle sera débattue lors du congrès de Bordeaux, en juin prochain.

Par [Nicolas Ballot](#) — Publié le 24/02/2026 à 14h00



Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale et trésorière de la CFDT, a animé, lors du Conseil national confédéral des 17, 18 et 19 février à Belleville, la séquence “Mieux financer toute la CFDT !”. © Syndheb

L'évolution de la cotisation sera l'un des enjeux importants du congrès de Bordeaux. Pourquoi ouvrir un tel débat maintenant ?

La CFDT (qui était encore la CFTC) a choisi, dès 1949, lors du 25<sup>e</sup> congrès, de faire reposer majoritairement son financement sur la cotisation syndicale afin de garantir son autonomie et son indépendance tant vis-à-vis des employeurs que de l'État ou de tout autre acteur extérieur. Et la dernière grande évolution du financement de la CFDT date de 1995, avec une réécriture de la charte de la cotisation. C'était il y a plus de trente ans !

Depuis, le monde du travail a changé, et notre fonctionnement aussi. Il existe notamment de nouveaux terrains d'engagement syndical, de nouvelles technologies (ce que les rendez-vous des syndicats ont confirmé) et une pression accrue sur les moyens syndicaux, ces dernières années, en matière de temps et de finances, ce qui met sous tension la plupart de nos organisations, alors même que les besoins ont augmenté. En outre, les résultats des élections politiques en 2026 et 2027 risquent de ne pas arranger les choses.

Enfin, le congrès de Lyon, en juin 2022, s'est engagé à soumettre au vote en 2026 une proposition d'évolution de la cotisation qui conforte les syndicats dans leurs missions en maintenant a minima leur part en pourcentage. Lors des débats préparatoires aux textes du congrès de Bordeaux, le Bureau national a été très clair : le statu quo n'est pas possible, et, comme je le dis souvent pour l'action publique – c'est l'un des autres dossiers dont je suis chargée en tant que secrétaire nationale –, il nous faut poser la question des ressources. En matière de syndicalisme comme ailleurs, les services mutualisés doivent être financés.

Mais la hausse de la cotisation est-elle indispensable ?

Une conclusion s'est rapidement imposée : nous nous devons de faire évoluer la charte de la cotisation syndicale en vue de répondre aux défis qui se dressent devant nous ; en particulier nos systèmes d'information, qui ne sont pas assez financés : la part de cotisation leur étant allouée est trop faible, ce qui entraîne un déficit récurrent. Il faut projeter leur financement sur les dix prochaines années mais aussi se donner les moyens des transformations numériques et garantir la cybersécurité de nos données (la cyberattaque dont la CFDT a été victime la semaine dernière ne peut que nous conforter dans ce choix). Donc il faut augmenter la part des systèmes d'information. De son côté, la communication doit être plus réactive, visuelle et multimédia, plus structurée. C'est un besoin qui traverse toute l'organisation. Nous devons notamment avoir les moyens de faire des campagnes de communication afin que notre première place syndicale soit aussi une première place médiatique. Enfin, il s'agit de mieux financer les syndicats, qui nous ont fortement exprimé leurs besoins.

J'insiste sur ce point : la cotisation est notre seule source de financement sûre, d'autant plus dans une période de montée de forces conservatrices

hostiles aux contre-pouvoirs, notamment syndicaux. Un meilleur financement de la CFDT n'est donc possible qu'à travers une augmentation du taux de collecte de la cotisation.

Que propose précisément l'avant-projet de résolution revendicative en matière de cotisation ?

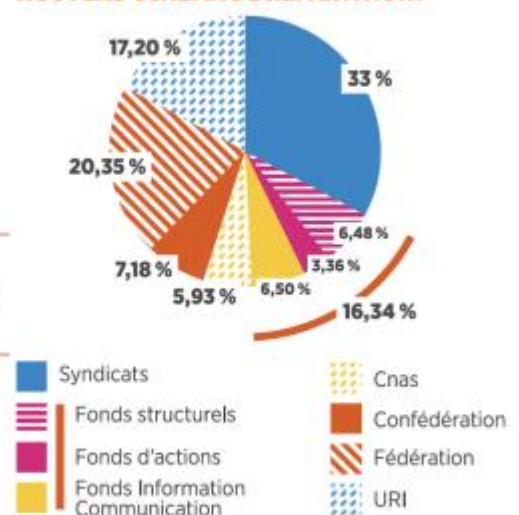
Le Bureau national, dans l'avant-projet de résolution revendicative, propose au congrès une hausse du taux de collecte de 0,75 % à 0,95 % pour les actifs et de 0,5 % à 0,7 % pour les retraités – ainsi qu'une hausse de la part des syndicats, qui passerait de 26 % à 33 % (et 37,5 % pour les retraités).

Le Bureau national a privilégié le scénario médian. Il est caractérisé par une hausse de la part des syndicats qui passe de 26 à 33 % et du taux de collecte qui passe de 0,75 % à 0,95 %

**TABLEAU DE RÉPARTITION COMPARÉE DE LA CHARTE ACTUELLE ET CIBLE:**

CHARTRE ACTUELLE		CHARTRE TAUX SCÉNARIO BN		
Structures et fonds	Pourcentage	Structures et fonds	Pourcentage	
Syndicat	26,00%	Syndicat	33,00%	Total des fonds mutualisés 16,34%
		Fonds Structurels	6,48%	
		Fonds d'Actions	3,36%	
		Fonds d'Information Communication	6,50%	
Parts nationales	11,40%			
Cnas	8,60%	Cnas	5,93%	
Confédération	8,80%	Confédération	7,18%	
Fédération	25,40%	Fédération	20,35%	
URI	19,80%	URI	17,20%	

**NOUVEAU SCHEMA DE RÉPARTITION:**



© InfoCom CFDT

### 1. Conseil national confédéral.

C'est un véritable défi dans les domaines du développement et des pratiques syndicales, qui interroge légitimement certains syndicats en période de tension concernant le pouvoir d'achat des travailleurs. Pourtant, nous avons la preuve que d'autres, qui ont passé le cap de demander une adhésion jusqu'à 1,10 %, sont capables de réussir le développement nécessaire à notre organisation. Il faut donc sortir d'une opposition entre développement et juste cotisation. Afin que les syndicats puissent mieux appréhender l'impact des évolutions envisagées, nous avons mis à leur disposition un [simulateur](#) et un [guide](#), présenté lors du CNC<sup>1</sup>, qui doit leur

permettre d'organiser dans les meilleures conditions et en totale transparence les nécessaires débats préparatoires au 51<sup>e</sup> congrès.

### **À PROPOS DE L'AUTEUR**

#### **Nicolas Ballot**

rédacteur en chef de Syndicalisme Hebdo et de CFDT Magazine

Enfin, je veux insister sur ce point : nos finances, ce ne sont pas que ces chiffres, ce n'est pas qu'une balance de compte en positif ou en négatif ; ce sont nos adhérents, et le lien qu'ils ont avec la CFDT ! Nos finances correspondent aussi et avant tout à nos priorités, nos projets, à la capacité dont nous nous dotons pour les mener à bien. C'est pour cela qu'il convient de les renforcer et de les pérenniser. C'est notre responsabilité de permettre à la CFDT de continuer à pouvoir défendre les travailleurs et de porter un projet de société solidaire et émancipateur – projet dont nous avons plus que jamais besoin dans le contexte que nous connaissons.

### **À LIRE AUSSI**